



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Demande ou renouvellement de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas le dernier moment !**

Gap, le 19/04/2022

À l'approche des examens de fin d'année scolaire, des concours et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire une demande de carte d'identité (CNI) ou de passeport (en première demande ou en renouvellement).

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, la préfète des Hautes-Alpes vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement.

### **Simplifiez vos démarches et gagnez du temps au guichet avec la pré-demande en ligne.**

Effectuée sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), <http://ants.gouv.fr>, la pré-demande de CNI ou de passeport vous permet de gagner du temps avant votre rendez-vous en mairie.

**Simple et gratuit**, ce téléservice assure la fiabilité de vos données récupérées directement par la mairie. Il contribue à un traitement plus efficace des demandes et à réduire les délais de rendez-vous.

### **Où finaliser votre demande de CNI ou de passeport ?**

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, prenez rendez-vous dans l'une des communes équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.

Dans le département, douze communes sont équipées d'un tel dispositif, à savoir : Aiguilles, Briançon, Chorges, Embrun, Gap, Guillestre, Laragne-Montéglin, L'Argentière-La-Bessée, Le Monétier-Les-Bains, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Serres et Veynes.

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10  
[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes  
28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier en mairie et lors du retrait du titre. Pour rappel, le demandeur d'une carte d'identité ou d'un passeport doit disposer de la nationalité française.

### **Attention : un fort allongement des délais constatés actuellement au plan national**

Un fort allongement des délais pour obtenir ces documents sécurisés d'identité est constaté au plan national depuis le début de l'année 2022. Ce phénomène est principalement dû :

- à la fin des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid qui restreignaient les possibilités de voyages ;
- à l'entrée en vigueur du Brexit, à compter de laquelle un passeport en cours de validité est nécessaire pour voyager au Royaume-Uni ;
- au succès de la nouvelle carte nationale d'identité électronique ;
- aux renouvellements des titres d'identité pour participer aux élections présidentielle et législatives.

Cette augmentation des demandes des usagers allonge les délais de rendez vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil d'empreinte ainsi que les délais d'instruction dans les centres régionaux de traitement (CERT). **Le délai moyen entre la demande de rendez vous initiale et le remise d'une carte d'identité ou d'un passeport en mairie après sa production dépasse régulièrement 3 mois.**

**Des mesures sont actuellement prises afin de réduire sensiblement cette durée.** Toutefois, afin d'éviter de vous retrouver dans une situation délicate lorsqu'un de ces documents est légalement exigible, il vous est conseillé de tenir compte de ces délais et de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer les formalités nécessaires.

### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)